



# Le Petit Simianais

« Dans une démocratie, la fonction la plus importante est celle de citoyen. Ce qui suppose que celui-ci dispose des moyens d'agir en conscience, dûment informé ». Raoul-Marc Jennar

## Editorial :



Je remercie de leur confiance les membres de l'association qui m'ont attribué ce mandat de président, nécessité statutaire, que je vois comme celui d'un animateur. Je veux tenir la même place qu'auparavant dans notre groupe : un citoyen qui réfléchit et se mêle de ce qui le regarde dans la cité.

À l'heure où, gouvernement, députés et sénateurs à la botte n'hésitent pas à prendre un risque sanitaire majeur et criminel en faisant passer en force une loi sur les OGM, destructeurs de la biodiversité, contre l'avis de 85% de la population, pour servir les intérêts des multinationales de la mort (\*),

à l'heure où l'opposition de gauche (le PS) se "droitise" et s'assoit avec suffisance sur la démocratie en retirant le droit de vote au peuple (en février 2008, au sujet du référendum sur le traité de Lisbonne),

l'action citoyenne devient très difficile !

**L'échelon local devient alors fondamental pour le citoyen s'il veut s'exprimer et faire véritablement vivre une démocratie plus directe.**

Les valeurs que nous avons défendues durant la campagne municipale restent notre ligne directrice, conformément à notre charte.

Notre assemblée générale du 24 avril a confirmé notre volonté de continuer à travailler et rester force de proposition, vigilante aux promesses et aux faits de la majorité élue. Notre équipe, dynamique et renouvelée, à l'image de notre campagne, et dans la suite de l'action menée depuis des années, a déjà défini des moyens de poursuivre ce travail, en liaison avec nos élus.

Des commissions par thèmes ont d'ores et déjà été créées. Nous invitons tous ceux qui s'intéressent à l'écologie, au social, à la participation,... à nous rejoindre pour prendre part à ce travail, de façon collaborative. Ces thèmes toujours placés dans une vision globale seront débattus et élaborés par le plus grand nombre.

De grands chantiers s'annoncent (Bedouffe, le PLU, ...) et il est clair que les simianais ne seront pas invités à participer à leur élaboration autant que nous l'aurions souhaité. Nous vous proposons de nous faire entendre, et de forcer le pouvoir sans partage à s'ouvrir.

Le "Petit Simianais" restera un moyen d'information privilégié. Il sera complété par notre site Internet, des forums citoyens, des actions d'information ponctuelles,... ■ R.A.

(\* ) Monsanto fabrique essentiellement des fongicides, pesticides, herbicides, bactéricides, Agent Orange, etc.

**Si tu ne veux pas participer à la lutte, tu participeras obligatoirement à la défaite. ( Bertold Brecht )**

## L'ASAV, qu'est-ce que c'est ?

C'est l'association "Les Amis de Simiane Avec Vous", qui existe à Simiane depuis 2001 et dont l'objectif principal est d'œuvrer pour le bien-être des Simianais en défendant leurs intérêts, en les informant régulièrement, et en participant au travail des élus de la liste " Simiane Avec Vous ".

Lors de l'Assemblée générale du 24/04/08, ont été élus au Conseil d'Administration :

ACQUISTO Martine; AILLAUD Gaston, AMORE Rosaire; CADOUX Michel; GAILLARD Eric; GERARA Viviane; GOZE-SOLON Guylaine; GUIRAUD Georges; GUTIERREZ Michel; KAMBOURIAN Sabrina; LONGIN Françoise; MULLER Martine; POUYET Séverine; VAISSIERE Robert.

Le Conseil d'Administration a élu son Bureau:

Président: AMORE Rosaire  
Vice-Président : CADOUX Michel  
Secrétaires : GOZE-SOLON Guylaine, GERARA Viviane  
Trésorière : LONGIN Françoise  
Trésorier adjoint : GUIRAUD Georges

Les commissions suivantes ont été créées : **Comité de rédaction; Déplacements; Impôts, taxes, budget municipal, Social, écoles, Environnement, Organisation de festivités, Site Internet; Intercommunalité, Comités de quartier, Relations avec le personnel communal, Urbanisme, Associations, sport, jeunesse, qualité de vie.**

Vous pouvez lire sur notre site l'exposé des valeurs que nous avons développées au cours de la campagne électorale.

Nous invitons tous ceux qui se retrouvent dans ces valeurs à nous rejoindre, en complétant le bulletin d'adhésion en dernière page. ■

## Comprendre le PLU

La loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (**SRU**) a remplacé en l'an 2000 les anciens Plans d'Occupation des Sols (**POS**) par les Plans Locaux d'Urbanisme (**PLU**).

La principale différence est que le **PLU** doit comprendre un **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** qui présente le projet communal. ▶▶▶ page 2

## Andrée LABELLE nous a quittés en ce mois d'avril.

Très connue et respectée, Andrée sera restée jusqu'au bout fidèle à ses engagements. Fille d'Edouard LABELLE, ancien maire de la commune de 1947 à 1957, elle a toujours été à nos côtés et plusieurs fois candidate sur la liste SAV.

Nos pensées vont à sa famille et à ses proches. ■

# Comprendre le Plan Local d'Urbanisme (PLU) 1ère Partie

Suite de la page 1

Le **PLU** sera donc composé, en plus du rapport de présentation, d'un **PADD**, des orientations d'aménagement facultatives et d'un règlement.

La décision d'une révision du POS, et donc de sa transformation en PLU, est un acte majeur pour une commune. Il est même permis de considérer que **c'est l'acte le plus important d'une municipalité**.

En effet à travers cette révision ce sont les orientations de la politique d'une commune qui va être déclinée, pour une ou deux décennies.

Le remplacement de l'ancien POS par le PLU n'est pas une simple modification de nom. Avec le PLU une commune ne va pas simplement donner des "vocations" à des espaces, mais va devoir exprimer une véritable politique cohérente.

Un PLU contient donc notamment :

- un rapport de présentation qui expose les motifs de la révision et explique les choix d'aménagement retenus,
- un PADD qui a pour objet d'exprimer la politique de la municipalité en matière d'urbanisme, de développement économique, d'habitat, d'équipements publics, ...

Dans le cadre de la révision future c'est donc toute la politique de la municipalité qui va être examinée, et à travers ce document, c'est la vision de Simiane pour les années qui viennent.

Au cours des débats à venir, ce sont donc tous les grands sujets qui se posent à Simiane qui vont être mis sur "la place publique" comme par exemple : quelle mixité sociale, quelle place pour le logement social, quelle politique de déplacements, la place des équipements publics, l'organisation de la commune et sa répartition spatiale.

Nous espérons donc et nous soutiendrons toute initiative qui ira dans le sens d'une mobilisation et d'une participation citoyenne vis-à-vis de ce grand chantier, aux nombreuses retombées pour tous les habitants de Simiane. **Nous pensons que ce chantier majeur doit être ouvert à tous les simianais, dans la plus large concertation. Participez! ■**

## Des idées pour le Plan Local d'Urbanisme ? Comment agir ?

L'élaboration du PLU devrait se faire sur trois ans. Les décisions prises engageront la commune pour vingt ans!

Il est donc très important de donner son avis tout au long de la démarche. Si vous avez des idées, des questions, des compétences, n'hésitez pas à nous en faire part.

Lors des enquêtes d'utilité publique, il est important que les citoyens s'expriment. Avec le PLU, nous allons y être confrontés et il faudra prendre l'habitude de s'exprimer dans ce cadre. L'encart ci-dessous, vous en dira plus...

**Magali Braconnot-Jouve** représente Simiane Avec Vous dans le comité de pilotage du PLU.  
N'hésitez pas à la contacter : **06 82 45 14 94 ■**

## Notes d'informations complémentaires

**Le PADD** : Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** a désormais pour fonction exclusive de présenter le projet communal pour les années à venir. C'est un document simple, de quelques pages, accessible à tous les citoyens, qui permet un débat clair au Conseil municipal (*comparable au débat d'orientation budgétaire*). C'est un peu "la Constitution" du projet communal.

**Le débat en Conseil municipal sur ce projet communal devrait être une garantie de démocratie.**

Les parties du **PLU** qui ont valeur juridique (*aménagement, règlements, ...*) et le **PADD** doivent être cohérents.

D'autres aspects du **PLU** seront présentés ultérieurement, au fur et à mesure des besoins.

**... A suivre donc ■**

## A QUOI SERT UNE ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE ?

L'objectif de l'enquête est d'informer le public sur le projet qui est proposé par la Mairie et de recueillir ses observations sur un registre spécifiquement mis à sa disposition.

**L'enquête publique est ouverte à tous, sans restriction (associations, acteurs économiques ou simples citoyens).**

Un commissaire enquêteur chargé du dossier examine les observations recueillies et rend un rapport à la collectivité afin d'éclairer la décision qui en découlera. En conclusion, il formule un avis, favorable ou défavorable. Cet avis ne lie pas la collectivité, mais il est généralement suivi en étant intégré dans la version finale du projet.

S'informer et participer aux décisions concernant la protection de l'environnement, l'aménagement de notre commune, sont un droit et un devoir de citoyen, indispensables dans l'exercice de la démocratie.

**Ne pas s'exprimer, c'est laisser les décideurs, tout légitimes qu'ils soient, agir à leur guise.**

En France, la « Charte de l'environnement » précise qu'il est du devoir de tout citoyen de protéger son environnement. ■

### Comptes de Campagne

Simiane étant une commune de moins de 9000 habitants, rien ne nous oblige à rendre publics nos comptes de campagne. Cependant, par souci de transparence, nous vous les présentons. Une campagne électorale n'est pas gratuite pour les candidats. L'Etat ne prend en charge que les affiches, les bulletins de vote et les professions de foi. Tout le reste est auto-financé par les candidats. ■

Recettes		Dépenses	
Report	268,06	Fournitures administratives	170,67
Participation candidats	2080	Assurance	36,48
		Réception	239,06
		Frais bancaires	2
		Tracts	1858,82
<b>Totaux</b>	<b>2348,06</b>		<b>2307,03</b>
<b>Solde</b>	<b>41,03</b>		

## Proposition pour une initiative de défense et de promotion d'une agriculture écologique et biologique

L'écologie couvre tous les aspects de la vie, et on a commencé à s'y intéresser sur les plans sociologique et politique dans les années 60-70 pour ce qui concerne les problèmes que nous avons à traiter aujourd'hui.

Elle demande de façon de plus en plus urgente un traitement qui dépasse la sphère des experts. Notre éditorial évoque les scandaleux dysfonctionnements de notre démocratie et il nous apparaît ici comme ailleurs crucial de nous emparer de ce problème, et donc nécessaire de concevoir au niveau local une riposte citoyenne.

Dans ce contexte, nous pensons qu'il faut engager au niveau de la commune des actions courageuses. Nous avons donc proposé dans le cadre de l'élaboration du PLU, d'envisager le gel ou l'acquisition de terres agricoles pour les consacrer à un projet d'agriculture paysanne. Les prix de l'immobilier dans notre région rendent hypothétique ce type d'initiative et c'est ici que les choix politiques d'une municipalité sont déterminants.

Pour notre part, nous savons que les jeunes prêts à se lancer dans ce type d'entreprise sont déjà là. Une municipalité peut facilement aider ces entreprises à se créer. Notre préférence va évidemment vers des contrats de type fermage, pour des cultures maraîchères biologiques, mettant en œuvre une approche écologique. On peut aussi facilement envisager des achats de matériels coûteux sous des formes coopératives, aidés par la commune car participant au débroussaillage, utilisable pour le compost (Méthode Jean Pin).

Le produit de cette initiative pourrait permettre d'alimenter non seulement les structures collectives du village (école, etc), mais aussi un marché qui, nous en sommes convaincus, intéressera de nombreux habitants.

Nous n'entendons pas travailler seuls sur ce sujet et nous appelons toutes les associations simianaises qui s'occupent d'environnement, de valorisation de la forêt, etc. à participer à l'élaboration de ce projet afin de faire des propositions concrètes à la majorité municipale.

Nous consacrerons un article de fond sur ce sujet dans un prochain numéro de notre journal. ■

## Et l'école, ça va ?

On entend ou on lit que les élèves n'apprennent pas bien ou pas assez, que trop d'enfants ne savent plus lire, écrire, compter quand ils arrivent au collège; on entend ou on lit que pourtant les enseignants, bien qu'ils soient souvent en grève, font tout leur possible pour amener les élèves à la réussite, que le budget du ministère de l'Éducation Nationale est le premier budget de l'État.

Et puis, on reçoit des séries d'annonces prometteuses (nouveaux programmes, service minimum pendant la grève, soutien aux élèves en difficulté, évaluations fréquentes des élèves, suppression de la carte scolaire, ...).

### **Et si on demandait leur avis aux enseignants ?**

Le seul point parmi les précités, sur lequel les enseignants ont été consultés par leur hiérarchie, c'est le soi-disant « projet » de nouveaux programmes (alors que les manuels les appliquant avaient déjà été imprimés ...).

- Les nouveaux programmes : Ils ne tiennent pas compte des avis des pédagogues et des travaux des chercheurs effectués durant des décennies, et énoncent une succession de connaissances à acquérir qui resteront inaccessibles pour beaucoup, creuseront gravement les écarts et fabriqueront des élèves qui fonctionneront par automatisme sans développer la réflexion et l'esprit critique, ni inciter à la compréhension.

- Le service minimum pendant la grève : La grève est un moyen qu'on utilise en dernier recours pour s'exprimer face à des mesures imposées sans consultation ni écoute. Ceux qui la décident ne le font pas de gaieté de cœur : leurs élèves ne travaillent pas, et les enseignants perdent leur salaire. Instaurer un service minimum revient à réduire ce droit, à imposer aux municipalités une organisation de garderie qu'elles n'approuvent pas forcément, et certainement pas à assurer la continuité de l'enseignement des enfants.

- Le soutien aux élèves en difficulté : La suppression du samedi matin et les stages de soutien scolaire entraînent un allongement de la journée de classe et une diminution des vacances scolaires pour ces élèves. Un soutien réel et efficace est possible, sur le temps scolaire, par une meilleure formation des maîtres, par la création de postes et par une meilleure utilisation du budget : un seul enseignant volontaire pour un stage de remédiation pendant une semaine de vacances scolaires touche environ 360€, en heures supplémentaires non fiscalisées !!! (Comptez 22 000 enseignants prévus, à raison de 4 semaines annuelles...).

- Les évaluations des élèves : elles sont très utiles pour remédier à leurs difficultés, mais dangereuses quand elles sont utilisées pour ficher les élèves, et classer les écoles ou les enseignants selon leur « réussite ».

En outre, la suppression de la carte scolaire est la porte ouverte à l'existence de « bonnes » et de « mauvaises » écoles ce qui est contraire aux principes de l'École de la République.

**L'école peut aller mieux, si ses principaux objectifs sont la réussite et l'épanouissement de chacun.**

**L'école va mal, parce qu'on est en train de la détruire, sous couvert d'améliorations uniquement démagogiques. ■**

## Bienvenue au Jardin d'enfants de Simiane Collongue.

Les enfants ne sont pas gâtés quand ils veulent jouer dans le jardin de jeux de la mairie; son état de vétusté rend l'usage des installations dangereux.

### On constate :

- \* le manque de filets de protection autour de la plate-forme du toboggan (l'emplacement y est) : danger pour les tout petits;
- \* la barre de la tourelle, arrachée depuis plusieurs mois, n'a jamais été ressoudée : danger;
- \* l'aire de jeux n'est pas recouverte d'un sol de protection (sol souple); seuls le toboggan et le tourniquet le sont, mais ce revêtement est jonché régulièrement de brindilles et de branches et n'est jamais nettoyé;
- \* les ornières creusées un peu plus à chaque pluie ne sont jamais rebouchées (les enfants tombent régulièrement);
- \* le portillon de l'aire de jeux, indispensable à la sécurité des tout-petits est inexistant;



*Une protection assurée par un filet de signalisation en plastique fin, non fixé depuis six mois ... et des graviers comme tapis de sol.*

La liste est malheureusement longue et aucun effort n'a été fait pour y remédier.

Le jardin doit être un lieu convivial où les parents se rencontrent, où les enfants ont plaisir à se retrouver et à évoluer; ce doit être un endroit ludique et sécurisant pour tous.

Une grande opération d'entretien et de remise en état s'impose d'urgence.

Ces remarques peuvent s'appliquer à d'autres lieux publics, en particulier ceux où évoluent des enfants (l'école par exemple), où un suivi plus sérieux améliorerait la qualité de vie en général.

Cela ne nous semble pas utopique et va dans l'intérêt de tous.

Un peu plus d'attrait, de nouveaux jeux, un lieu sympathique, quelle belle avancée pour tous! ■

## La Communauté du pays d'Aix en quelques mots :

C'est en 1993 que fut créée la communauté de communes du Pays d'Aix qui regroupait alors six communes. Cette entité s'est progressivement développée, passant à 33 communes en 2001, année où elle devint la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix. Depuis l'arrivée de Mimet en janvier 2002, la CPA compte 34 communes membres pour environ 350 000 habitants.



### Compétences obligatoires

- \* Le développement économique
- \* L'aménagement de l'espace communautaire
- \* L'équilibre social de l'habitat sur l'espace communautaire
- \* Les dispositifs d'insertion économique et sociale.
- \* La politique de la ville dans la Communauté

### Compétences optionnelles

- \* La voirie et les parcs de stationnement
- \* La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- \* L'organisation des transports
- \* Les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- \* L'élimination et la valorisation des déchets ménagers

### Compétences facultatives

- \* La protection et la mise en valeur du patrimoine naturel des espaces forestiers
- \* La charte intercommunale de l'environnement
- \* Le projet de l'Europôle méditerranéen de l'Arbois
- \* Le maintien et le développement de l'agriculture
- \* Le traitement des entrées de villes et de villages
- \* Les études en matière d'assainissement
- \* Le service public d'assainissement non collectif
- \* Les terrains d'accueil pour les gens de voyages
- \* Le système d'informations géographiques (S.I.G) communautaire
- \* La charte intercommunale d'aménagement et de développement
- \* Le schéma d'orientation visant la mise en cohérence des POS communaux
- \* La politique culturelle communautaire
- \* La politique sportive communautaire

C'est dans cette gigantesque structure que se décident plus de 80% des orientations municipales.

**A ce jour le mode de désignation des représentants n'est pas démocratique. La seule la ville qui désigne des conseillers communautaires non issus de la majorité municipale est Aix ... mais ce n'est que parce qu'elle y est obligée par la loi. ■**

## BULLETIN D'ADHESION

**NOM :** .....

**PRENOM :** .....

**Adresse :** .....

**E-mail :** .....@..... **Tél :** .....

Cotisation Simple 10,00 €

Cotisation Bienfaiteur ... €

Chèque libellé au nom de : A.S.A.V.